



## **Congrès ICF Québec**

**13 – 14 mai 2021**

### **Politique de remboursement**

ICF Québec comprend qu'une situation particulière peut mener un participant à annuler sa participation à l'événement. Pour répondre à cette demande, ICF Québec a mis en place une politique de remboursement.

#### **Modalités de remboursement**

Jusqu'au 15 avril : Des frais d'administration de 50 \$ s'appliquent.

15 avril au 7 mai: Des frais d'annulation de 75 \$ s'appliquent.

À partir du 8 mai : Les demandes de remboursements faites au-delà de cette date ne seront pas acceptées. **Aucun remboursement ne sera effectué**, sauf s'il s'agit d'une raison médicale. Une preuve médicale devra être fournie.

#### **Transfert d'une inscription**

Si le participant ne peut participer au Congrès, il pourra transférer son inscription à un autre participant. Il devra envoyer sa demande de transfert avant le 7 mai 2021, par courriel à [gestion@icfquebec.org](mailto:gestion@icfquebec.org).

Un transfert d'un membre ICF Québec vers un membre ICF ou un non-membre est accepté. Des frais d'ajustements devront être acquittés par le nouveau participant. Aucune pénalité ne sera appliquée pour un transfert d'un membre ICF Québec vers un autre membre ICF Québec.